



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

Objet : Manifestation du 13 juillet 2024
ARR 2024-06-14-84 -

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par le service culturel de la mairie de Seloncourt, Mr PINOT Julien,

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre le bon déroulement des festivités liées à la célébration de la fête nationale,

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : En raison du défilé du samedi 13 juillet 2024 et des diverses animations par l'amicale des Sapeurs pompiers Audincourt-Valentigney en collaboration avec la Mairie de Seloncourt, Place Croizat, la circulation sur l'itinéraire ci-dessous sera interdite momentanément à compter de 22 heures et ce pendant toute la durée du défilé.

ITINERAIRE PREVU : Place Ambroise Croizat – Rue de la fonderie - Rue Derrière le Château et aux abords du stade Maurice Foresti. Après les feux d'artifice, retour à la place Ambroise Croizat par la rue de la Fonderie. Composition du défilé : Véhicules des sapeurs-pompiers, fanfare, municipalité, associations locales) et la population Seloncourtoise.

ARTICLE 2 : La circulation sera réglementée par les forces de Police et les associations présentes le soir de la manifestation.

ARTICLE 3 : En raison de l'installation du spectacle pyrotechnique aux abords du stade de football Maurice Foresti, un périmètre de sécurité sera mis en place lequel sera interdit à toute personne (exceptés les artificiers, les services de secours et de police) à compter du samedi 13 juillet 2024 à 07 heures au dimanche 15 juillet 2024 à 07 heures.

ARTICLE 4 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits place Ambroise Croizat du 13 juillet à 08 heures au 14 juillet à 07 heures. Ainsi que sur le parking attenant au stade de football Foresti situé rue Derrière le Château à l'arrière de l'école élémentaire LEVIN du 13 juillet à 08 heures au 14 juillet à 10 heures. La rue Derrière le Château, la rue de la Fonderie et la rue Motteler seront fermées à la circulation du 13 juillet à 21 heures au 13 juillet à minuit.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 14 juin 2024
PO/ le Maire, Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la Circulation et à la Voirie